



CONTESTATION DE L'APPRECIATION FINALE DU RENDEZ VOUS DE CARRIERE

2021-2022

SNFOLC

Retournez votre fiche complétée à votre section départementale (cordonnées ci-contre) ►

LE SNFOLC VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DEMARCHES, NE LAISSEZ RIEN PASSER SANS RECOURS !

Avec PPCR, c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière. Le SNFOLC qui a refusé PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre section départementale.

Les délais et voies de recours

■ Vous disposez de 30 jours après la notification de l'appréciation finale sur i-prof pour transmettre un recours gracieux par voie hiérarchique en vue de demander la révision de cette dernière auprès de la rectrice pour les professeurs certifiés, du

ministre pour les professeurs agrégés.

■ L'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre.

■ Vous disposez de 30 jours suivant la notification de la réponse défavorable pour saisir la Commission Administrative Paritaire de votre demande de révision. Il est précisé qu'une absence de réponse par l'autorité administrative compétente dans les 30 jours après l'envoi de votre courrier équivaut à une réponse négative.

Le SNFOLC vous accompagne à chaque étape.

Etes-vous adhérent-e ? oui non Souhaitez-vous adhérer ? oui non

Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :

Académie : Département :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

E-mail personnel : E-mail professionnel :

Etablissement d'affectation en 2020/2021 :

Corps : Discipline :

Mode d'accès à l'échelon actuel : Grand Choix Choix Ancienneté

Appréciation finale : Très satisfaisant Satisfaisant A consolider

Date de la notification de l'appréciation finale : Date d'envoi du recours :

Date de la notification de la réponse : Date de la saisie de la CAP :

PIECES JOINTES pour le suivi du dossier

- Evaluation PPCR (grille de compétences et appréciations générales des évaluateurs primaires)
- Observations que vous avez formulées
- Courrier de contestation adressé à la rectrice (pour les certifiés) ou au ministre (pour les agrégés)
- Copie de votre dernier arrêté de changement d'échelon ou de reclassement
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

VOS QUESTIONS, OU TOUTE OBSERVATION que vous jugez utile pour le suivi de votre contestation

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

"Je souhaite recevoir du SN-FO-LC toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

Date :

Signature :

SNFOLC
Siège national

6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44

Courriel
snfolc.national@fo-fnefc.fr

site internet national du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr